



Le numérique - La finance/l'assurance numérique et la finance/l'assurance ouverte

■ Pourquoi est-ce important pour les intermédiaires ?

Les données et la technologie sont de plus en plus à l'origine de changements dans le secteur de l'assurance, produisant de nouveaux modèles d'entreprise, de nouveaux produits d'assurance et de nouvelles façons pour les entreprises, et en particulier les intermédiaires d'assurance, de s'engager auprès de leurs clients.

■ Etat des lieux

Consultations de la Commission sur la finance ouverte

Dans le prolongement de sa **stratégie en matière de finance numérique** de septembre 2020, dont l'objectif est, entre autres, de créer un espace européen de données financières pour promouvoir le partage des données et la finance ouverte, **y compris l'assurance**, la Commission européenne a lancé, en mai 2022, cinq consultations sur la finance ouverte et la révision de la **Directive sur les services de paiement 2 (DSP2)**. Les résultats serviront probablement à alimenter les analyses d'impact accompagnant les propositions législatives révisant la DSP2 et mettant en place un cadre de finance ouverte, dont la publication est attendue fin juin 2023.

*La **finance ouverte** fait référence à l'accès par des prestataires de services tiers aux données des clients (entreprises et consommateurs) détenues par les intermédiaires du secteur financier et d'autres détenteurs de données dans le but de fournir un large éventail de services financiers et d'informations.*

Parmi les **consultations** de la Commission figurait **l'appel à contributions sur un "Cadre pour la finance ouverte – étendre le partage des données et l'accès des tiers à celles-ci dans le secteur financier"**. La Commission propose différentes options pour cette initiative, notamment une normalisation axée sur le marché ou l'établissement de droits d'accès aux données clients dans l'ensemble du secteur financier ou dans un nombre limité de domaines.

La Commission explique que les problèmes que cette initiative vise à résoudre sont la difficulté d'accès aux données clients, la complexité de leur réutilisation, et leur faible interopérabilité dans le secteur financier, qui concernent tant les entreprises que les consommateurs de détail. Premièrement, elles entravent l'innovation des entreprises et limitent parfois le choix des clients. Deuxièmement, les consommateurs pourraient ne pas tirer suffisamment parti du numérique si les prestataires tiers n'ont pas accès à leurs données, un accès qui permettrait d'offrir des services mieux adaptés et de faciliter leur comparaison et qui pourrait conduire à de meilleurs résultats pour les consommateurs.

Selon l'appel, la finance ouverte couvrirait différents ensembles de données (données d'entreprise à entreprise et d'entreprise à consommateur) dans une série de domaines financiers (par exemple, la banque, l'assurance, l'investissement, les pensions). Elle pourrait également inclure l'accès à des ensembles de données non financières.

Le BIPAR a contribué à certaines consultations de la Commission et suit activement les développements politiques de l'UE en matière de finance ouverte. Le BIPAR demande que :

- tout cadre de l'UE sur la finance/l'assurance ouverte assure une véritable égalité de traitement entre les acteurs économiques (accès égal aux données, même niveau de contrôle réglementaire/de surveillance : "*mêmes activités, mêmes risques, mêmes règles*" ou "*principe fondé sur l'activité*");
- tout cadre européen sur la finance/l'assurance ouverte prenne en compte les spécificités du secteur de l'assurance. Un modèle obligatoire de partage des données comme la DSP2 peut ne pas être pertinent pour le secteur de l'assurance car les produits et processus bancaires et d'assurance sont différents en termes de contenu et de variété;
- tout cadre européen sur la finance/l'assurance ouverte ne soit pas trop prescriptif pour permettre aux acteurs du marché d'être flexibles dans la fourniture de leurs services dans l'intérêt des consommateurs;
- tout cadre de l'UE sur la finance/l'assurance ouverte soit suffisamment clair pour éviter toute confusion possible découlant des textes de niveau 2;
- le rôle et les droits des intermédiaires d'assurance dans un cadre d'assurance ouvert soient clairement abordés.

Groupe d'experts de la Commission sur l'espace européen des données financières

Dans le cadre de sa stratégie en matière de finance numérique, la Commission a mis en place en 2022, en étroite collaboration avec les AES, un groupe d'experts en données chargé de fournir des conseils sur les aspects techniques de la mise en place d'un espace commun de données financières. Le groupe d'experts est chargé, entre autres, de fournir des conseils à la Commission en ce qui concerne la préparation de propositions législatives (telles qu'une proposition sur la finance ouverte à la fin du mois de juin 2023) et d'initiatives politiques dans le domaine du partage des données dans le secteur financier (y compris l'assurance ouverte). Le BIPAR est représenté dans ce groupe d'experts.

Le 24 octobre 2022, le groupe d'experts a publié un **rapport sur la finance ouverte**, qui décrit les éléments clés d'un écosystème de finance ouverte et présente quelques



conclusions à cet égard. Pour éclairer cette analyse et illustrer les défis et les opportunités de la finance ouverte, le groupe a réalisé une évaluation de 5 cas d'utilisation spécifiques, dont un sur **l'hypothèque avec un accent sur le rôle des intermédiaires de crédit hypothécaire**. Les recommandations du rapport et les cas d'utilisation seront probablement utilisés par la Commission dans la rédaction de sa proposition sur la finance ouverte, y compris l'assurance.

Cas d'utilisation d'EIOPA sur l'assurance ouverte

Depuis décembre 2022, EIOPA travaille avec l'industrie, y compris le BIPAR, sur un cas d'utilisation sur l'assurance, incluant les intermédiaires d'assurance. Avec le cas d'utilisation, EIOPA se réfère à des exemples de la façon dont un produit ou un service pourrait être déployé - en analysant d'un point de vue théorique ce qui pourrait être possible.

Les travaux d'EIOPA alimenteront les travaux de la Commission sur la finance ouverte. Selon EIOPA, l'élaboration de cas d'utilisation permettrait d'identifier plus facilement les étapes qui devraient être entreprises sur le plan réglementaire et technologique pour mettre en œuvre efficacement des services d'assurance ouverte.

Le cas d'utilisation d'EIOPA prend comme base un service qui facilite une vue d'ensemble de toutes les polices d'assurance souscrites par les consommateurs et des lacunes potentielles dans la couverture, dans un tableau de bord holistique de l'assurance. Le cas d'utilisation tel qu'il se présente actuellement couvre à la fois les produits d'assurance non-vie et les produits d'assurance vie/santé.

Selon EIOPA, l'objectif du cas d'utilisation est d'étudier comment mettre à la disposition des assureurs, des intermédiaires et de certains tiers, à la demande des consommateurs, les données individuelles pertinentes relatives à l'assurance, afin qu'ils puissent fournir, avec le consentement des consommateurs, un tableau de bord d'assurance complet et approfondi, axé sur les consommateurs et lié à des clients individuels. Le tableau de bord de l'assurance pourrait être utilisé pour acquérir de nouveaux produits et services. Cela pourrait faciliter la prise de décision en connaissance de cause par les consommateurs. Il pourrait également permettre aux assureurs et aux intermédiaires d'effectuer des ventes complémentaires en fonction des lacunes en matière de protection.

Le BIPAR salue l'initiative d'EIOPA de construire un cas d'utilisation sur l'assurance ouverte avec le secteur, et ce afin de faciliter la discussion sur un cadre d'assurance ouverte solide dans le cadre plus large de la finance ouverte que la Commission devrait proposer à la fin du mois de juin 2023. Pour le BIPAR, il est essentiel de s'assurer que les spécificités de l'assurance (à la fois les opportunités et les risques pour le secteur et les consommateurs) sont correctement prises en compte dans ce contexte et que l'assurance ouverte est traitée séparément de la "finance ouverte".

Le BIPAR rappelle que les produits d'assurance ne sont pas standardisés ou purement transactionnels. L'approche applicable à un système bancaire ouvert n'est pas adaptée au secteur de l'assurance, car les contrats d'assurance traitent de situations plus complexes que les opérations financières purement transactionnelles. Les produits et processus bancaires et d'assurance sont différents en termes de contenu et de variété (les paiements sont banalisés et simples, tandis que les produits d'assurance sont sophistiqués, avec des modèles de risque complexes et des demandes d'indemnisation à long terme).

■ Liens

- [Stratégie de la Commission sur une stratégie en matière de finance numérique](#)
- [Directive sur les services de paiements 2](#)
- [Rapport du groupe d'experts sur la finance ouverte \(uniquement disponible en anglais\)](#)